



CRPF

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne

Dossier des Fiches Techniques Fiche n° 17

Les noyers à bois

En France, le noyer est vraisemblablement l'essence la plus recherchée et la mieux rémunérée par les utilisateurs de bois précieux.

Au début du siècle, on estimait la production nationale en grumes à environ 100 000 m³ par an.

De nombreux phénomènes (guerres, hivers rigoureux, mécanisation de l'agriculture, travaux de remembrement et d'aménagement foncier, nouvelles techniques de production fruitière,...) ont entraîné une diminution très significative des surfaces plantées dans notre pays.

De nos jours, la production nationale serait de l'ordre de 20 000 m³ par an.

En Auvergne, malgré la présence de « terroirs » tout à fait aptes à produire des

bois d'excellente qualité, on assiste aussi à sa disparition progressive, bien qu'il constitue un élément fondamental de nos paysages de plaine et de piedmont.

Afin d'endiguer ce phénomène qui paraissait inéluctable, le C.R.P.F. AUVERGNE, en collaboration avec les organisations professionnelles de la Forêt Privée et l'appui financier des pouvoirs publics, met en œuvre une politique de relance de la culture des noyers à bois dans notre région.

En effet, dans un monde rural en profonde mutation, cette essence peut valoriser au mieux les parcelles de faible surface ou accidentées, les haies, talus, bor-

dures de champs, tout en conservant des espaces ouverts, facteur d'intégration dans les paysages traditionnels auvergnats.





Les noyers à bois

La production de bois de noyer peut être assurée, soit par la mise en place de plantations à vocation « bois », soit par les vergers dits à « double fin » (production de noix et de bois).



Dans notre région, on peut principalement utiliser 3 espèces de noyers pour la production de bois de qualité.



Le Noyer Commun
(*Juglans regia*)
ou noyer de pays

- . rustique
- . donne des noix comestibles
- . demande beaucoup de lumière
- . sensible aux maladies racinaires (pourridiés, encre)
- . à planter de préférence sur anciennes terres agricoles



Le Noyer Noir d'Amérique
(*Juglans nigra*)

- . croissance rapide
- . arbre élancé
- . pour très bons sols bien alimentés en eau
- . sensible aux gelées de printemps
- . bien adapté au milieu forestier



Le Noyer Hybride
(*Juglans intermedia*)

- . croissance très rapide (très vigoureux)
- . moins sensible aux gelées
- . réunit les qualités des noyers communs et noirs concernant la production de bois
- . se plante sur anciens terrains agricoles ou forestiers

Les variétés fruitières

La production de noix de qualité (noix de table, cerneaux, huile) n'est possible qu'avec le noyer commun.

Il existe de nombreuses variétés. Parmi les plus intéressantes pour l'Auvergne, on peut citer : Franquette, Granjean et Corne.

Ces variétés doivent être greffées sur noyers communs, et plantées en mélange ou à proximité d'arbres pollinisateurs (problème du décalage des floraisons mâles et femelles).

La production de bois d'œuvre est possible à la condition de former une bille de pied de 2,50 m au minimum.

Où planter ?

En Auvergne, de nombreux terroirs peuvent accueillir des noyers à bois (Limagnes et bassins, zones de piedmont, vallées fertiles...).



On les installera de préférence sur des sols :

- profonds,
- sains (bien drainés),
- peu acides,
- meubles.

On évitera :

- les altitudes supérieures à 600 m,
- les régions sèches (pluviosité inférieure à 600 mm d'eau par an), gélives ou trop ventées,
- les plantations sur d'anciens vergers (risque de pourridiés)

La plantation

. LES TRAVAUX PREPARATOIRES

- Sur ancienne terre agricole : labour profond précédé par un travail de décompactage du sol (chisel, ripper, décompacteur,...).
- Sur terrain forestier ou ancienne friche : après exploitation des arbres ou débroussaillage, le sol doit être travaillé en plein (labour) ou localement.



. LA DENSITE DE PLANTATION

- Soit à espacement définitif (70 à 100 arbres par hectare) pour le noyer commun (risque du pourridié lors des éclaircies).
- Soit à une densité de 160 à 210 arbres par hectare pour les noyers noirs ou hybrides.

Dans ce cas, il faudra réaliser des éclaircies dès que les arbres se gêneront.

. **LE CHOIX DES PLANTS** : jeunes (1 à 2 ans maximum), trapus et bien conformés, transportés dans de bonnes conditions (emballés dans des sacs).

. **L'EPOQUE DE PLANTATION** : au cours de l'hiver et au début du printemps, hors période de gel.

. **LES SOINS A L'INSTALLATION** : en ouvrant un trou de plantation de forte dimension (40 x 40 x 40 cm au minimum) et en veillant à ne jamais enterrer le collet du plant.

. **LA PROTECTION CONTRE LE GIBIER** (lapins, lièvres, chevreuils) : en installant des tubes prévus à cet effet ou des manchons grillagés.





Les entretiens

. **LA LUTTE CONTRE L'HERBE** : indispensable car les noyers ne supportent pas la concurrence des plantes herbacées.

Tous les ans, on doit sarcler ou désherber chimiquement sur 1,50 m ou 2 m autour des arbres pendant les 5 premières années au minimum.

On peut aussi installer un paillage (plastique de préférence) à la plantation.

. **LA FERTILISATION** : dès la 2^{ème} année de plantation, on peut apporter 75 g d'azote pur (250 g d'ammonitrate fort par exemple) par plant. La dose d'apport augmentera avec l'âge des plants (120 g la 3^{ème} année, 150 g la 4^{ème}, etc...). L'apport, localisé autour du noyer, doit être réalisé avant le départ de la végétation.

. **LA TAILLE ET L'ELAGAGE** : pour produire du bois de qualité, chaque arbre doit être suivi individuellement chaque année.



L'objectif est de produire une bille de pied de 3 à 6 m.

Les tailles doivent débuter dès la première année et sont réalisées en « vert » (15 juin - 15 juillet).

Si vous rencontrez des problèmes pour réaliser ces interventions, consultez votre conseiller forestier du C.R.P.F..

. **LA RECOLTE** : dans de bonnes conditions de terroir et grâce à une sylviculture dynamique les noyers à bois ont une croissance très rapide. En Auvergne, on peut produire des grumes commercialisables (diamètre de 50 cm) entre 30 et 50 ans.

. **LES AIDES** : il existe des aides spécifiques de l'Etat pour planter des noyers à bois (dès 0,5 ha ou 50 arbres en alignement). **Renseignez-vous !**

**UN BOIS NOBLE, TRÈS RECHERCHÉ ET UNE CROISSANCE RAPIDE
DEUX RAISONS DE PLANTER DES NOYERS À BOIS EN AUVERGNE**

Photos : J. BECQUEY et C.R.P.F. Auvergne

POUR EN SAVOIR PLUS :

Brochures : - Les noyers à bois (CRPF AUVERGNE)

Livres : - Le noyer à fruits (CTIFL)

- Les noyers à bois (IDF)

- Boiser une terre agricole (IDF)

Cette fiche technique a été élaborée par le Groupe de Référence
« Relance de la culture du noyer à bois en Auvergne »

et a été financée avec l'aide de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et de la C.E.E. (F.E.O.G.A.)